

# OPÉRA DE LILLE

## Règlement de l'Opération « Jeu-concours *The Indian Queen* Journées européennes du Patrimoine » du 22 septembre 2019 au 24 septembre 2019

### **ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

L'Opéra de Lille, Établissement public de coopération culturelle, agréé en qualité, dont le siège social est situé 2 rue des Bons Enfants - 59800 Lille – code 9004Z, ci-après désignée « la Société Organisatrice », organise une opération intitulée « Jeu-concours *The Indian Queen* Journées européennes du Patrimoine » qui se déroulera du 12/09/2019 à 12h00 au 24/09/2019 à 17h00, ci-après désignée « l'Opération », incluant un jeu par tirage au sort.

Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook, Twitter, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

### **ARTICLE 2 – PARTICIPATION ET MODALITÉS**

#### **2.1 Conditions de participation**

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, résidant en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne. Toute inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant.

Ne peuvent en aucun cas participer à l'Opération le personnel de l'Opéra de Lille et leurs familles.

La participation à l'Opération implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème technique rencontré pour participer à l'Opération.

Toute participation incomplète, illisible, remise en double sera automatiquement et irrémédiablement considérée comme nulle.

#### **2.2 Modalités de participation**

La participation à l'Opération est proposée dans Google Form et sur un questionnaire papier, intitulés « Jeu-concours *The Indian Queen* Journées européennes du Patrimoine », mis à disposition des visiteurs de l'Opéra de Lille le 22/09/2019 à 12h00.

Pour participer à l'Opération, le participant devra, avant le 22/09/2019 à 17h00, se connecter sur la borne interactive ou se saisir d'un formulaire papier, et:

1. Répondre en intégralité au questionnaire qu'il contient.
2. Prendre connaissance du règlement.
3. Répondre oui à : « J'ai lu et j'accepte les conditions de participation et la politique de confidentialité ».  
Aucune participation ne sera prise en compte sans acceptation du règlement.
4. Préciser son adresse email et stipuler s'il souhaite recevoir, ou non, des informations par mail de l'Opéra de Lille.

Le respect des quatre conditions ci-dessus indiquées entraîne automatiquement la participation au tirage au sort.

La participation à l'Opération par tout autre moyen est exclue et ne sera pas prise en compte par la Société Organisatrice.

Toute tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant et la perte de son gain, le cas échéant. Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne pourra entraîner l'annulation de la participation.

### **ARTICLE 3 – TIRAGE AU SORT ET INFORMATION DES GAGNANTS**

La Société Organisatrice procédera à la désignation du gagnant par tirage au sort parmi les bonnes réponses, réalisé le 24 septembre 2019 entre 17h00 et 17h30 au 2 rue des Bons Enfants, 59800 Lille.

Les gagnants recevront un mail d'information envoyé par l'Opéra de Lille dans les trois jours ouvrés suivant le tirage au sort.

#### **ARTICLE 4 – DOTATIONS**

Dans le cadre de l'Opération, les dotations offertes sont les suivantes :

- 5 x 2 places pour la répétition générale de **The Indian Queen** (Henry Purcell), le 4 octobre 2019 à 19h30, d'une valeur unitaire de 0 euro TTC

Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront répondre dans les deux jours suivants l'envoi de ce mail. Sans réponse de la part du(des) gagnant(s) dans les deux jours suivants l'envoi de ce message, il(s) sera(seront) déchu(s) de son(leurs) lot(s) et ne pourra(ont) prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le(s) lot(s) sera(seront) attribué(s) à un(des) suppléant(s) désigné(s) lors du tirage au sort de la session concernée.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le(s) lot(s) gagné(s) par un(des) lot(s) de nature et de valeur équivalente, en cas de force majeure ou si, pour des raisons indépendantes de sa volonté le(s) lot(s) mis en jeu n'étai(en)t plus disponible(s).

Les dotations qui ne pourraient être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice seront perdues pour ses bénéficiaires et ne seront pas réattribuées.

#### **ARTICLE 5 – MISE À DISPOSITION DE LA DOTATION**

Les lots seront mis à disposition par l'Opéra de Lille au(x) gagnant(s) le soir de la représentation précédemment citée à l'article 4, dans le hall au guichet « invitations ». Ils devront être retirés au plus tard 15mn avant le début du spectacle.

#### **ARTICLE 6 – DROITS ET RESPONSABILITES**

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via la page Facebook de la Société Organisatrice.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site internet du fait de tout défaut technique ou de tout problèmes liés notamment à l'encombrement du réseau.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de l'Opération, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément influençant les résultats du tirage au sort.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent jeu toute personne troublant le déroulement du jeu, et la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire. Tout participant au jeu qui serait considéré par la Société Organisatrice comme ayant troublé le jeu de l'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir le lot gagnant.

La Société Organisatrice se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'écourter, de prolonger ou d'annuler la présente Opération, en partie ou dans son ensemble, ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ces changements pourront toutefois faire l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

#### **ARTICLE 7 - GRATUITÉ DE L'OPÉRATION**

La participation à l'Opération est entièrement gratuite.

## **ARTICLE 8 - INFORMATIONS NOMINATIVES ET TRAITEMENT DES DONNEES**

### **8.1 Responsable du traitement des données personnelles**

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la participation à la présente Opération sont obligatoires. L'Opéra de Lille est responsable de leur traitement.

### **8.2 Finalité du traitement des données personnelles**

Ces données personnelles sont nécessaires à la prise en compte de la participation des participants à la présente Opération « Jeu-concours *The Indian Queen* Journées européennes du Patrimoine » pour :

- la détermination des gagnants,
- l'information des gagnants du résultat du jeu-concours.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique.

### **8.3 Destinataire(s) des données personnelles collectées**

L'Opéra de Lille est destinataire des données collectées lors du Jeu et a en charge le traitement des réponses fournies dans le cadre de la présente Opération.

### **8.4 Durée de conservation des données personnelles collectées**

Les données personnelles seront conservées uniquement pendant la durée du Jeu ainsi que pendant une durée d'un mois au-delà de la fin du Jeu, afin de pouvoir répondre à toutes contestations éventuelles. Les coordonnées des gagnants seront conservées pendant une durée maximum de 3 mois afin de pouvoir procéder à l'acheminement des lots.

Les participants ayant accepté de recevoir par mail des informations de l'Opéra de Lille verront leurs données conservées pendant 3 ans. Elles sont destinées aux services du Secrétariat général et de la Direction administrative et financière de l'Opéra de Lille.

A l'expiration de ces délais, le responsable du traitement s'engage à supprimer toutes les données collectées pour lesquelles l'autorisation de conservation n'a pas été obtenue. Celles-ci ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales ni d'usage marketing. Elles ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

### **8.5 Droits des titulaires des données personnelles collectées**

Conformément à la loi informatique et libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. Les participants peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant :

#### **Opéra de Lille**

À l'attention du DPO, Jeu-Concours « Jeu-concours *The Indian Queen* Journées européennes du Patrimoine »

2 rue des Bons Enfants

59800 Lille

Ou par email : [dpo@opera-lille.fr](mailto:dpo@opera-lille.fr)

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## **ARTICLE 9 – REGLEMENT**

Le Règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à l'Opéra de Lille, 2 rue des Bons-Enfants, BP 133 F-59001 Lille Cedex.

Ou il peut être imprimé depuis le site Web de l'Opéra de Lille à l'adresse : [https://www.opera-lille.fr/fichier/o\\_media/11048/media\\_fichier\\_fr\\_jeu\\_concours\\_the\\_indian\\_queen\\_questionnaire.pdf](https://www.opera-lille.fr/fichier/o_media/11048/media_fichier_fr_jeu_concours_the_indian_queen_questionnaire.pdf)

## **ARTICLE 10 – LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.